**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Réforme vaudoise de la curatelle rencontre un beau succès et répond aux attentes des curateurs volontaires

Entrée en vigueur le 1er janvier 2018, la Réforme vaudoise de la curatelle a dépassé les attentes. Alors que l'objectif était de recruter 350 à 400 curateurs volontaires par an, 529 personnes ont été nommées au 31 décembre 2018 et sont en charge d'un ou plusieurs mandats. Une enquête effectuée par l'institut de sondage MIS Trend auprès des curateurs volontaires relève leur grande satisfaction face au dispositif mis en place. Afin de répondre aux besoins futurs de quelque 600 nouveaux curateurs par an, une nouvelle campagne de recrutement sera lancée en mai 2019.

La Réforme vaudoise de la curatelle, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, a mis fin à une exception vaudoise : la curatelle imposée. Ce changement de politique répondait à une attente de la population et à une volonté du Conseil d'Etat de miser sur les solidarités. Le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) ont collaboré à la mise en œuvre de cette Réforme, qui comprend notamment des mesures de revalorisation de la fonction et le lancement d'une campagne de recrutement en juin 2017.

Depuis le lancement de cette campagne, 2187 personnes se sont montrées intéressées par l'activité de curateur. 1807 ont été reçues en entretien par les Agences d'assurances sociales (AAS). 93% ont confirmé leur engagement après cet entretien et 1061 personnes ont suivi une formation. Au 31 décembre 2018, 529 nouveaux curateurs ont été nommés et se sont vu confier un ou plusieurs mandats. D'autres candidats sont en attente de nomination ou n'ont pas encore terminé le processus. Les résultats de la campagne ont ainsi largement dépassé les attentes qui étaient de recruter 350 à 400 curateurs par an. De plus, très peu de curateurs nommés avant le changement de régime ont demandé à être relevés de leur fonction.

Une enquête effectuée auprès des curateurs volontaires par l'institut de sondage MIS Trend, à la demande des trois partenaires, révèle la grande satisfaction des curateurs face au dispositif mis en place : entretien, formation, soutien, mandat attribué et

relation avec la personne prise en charge. 81% d’entre eux sont prêts à accepter un mandat supplémentaire et 90% à poursuivre leur mandat au-delà du délai légal de quatre ans. Quelques points d’amélioration, déjà en cours de traitement au sein des entités concernées, ont également été relevés. Il s’agit notamment de mieux informer les curateurs sur les étapes du processus de recrutement, le déroulement d’un mandat et les délais des procédures.

Les partenaires tiennent à remercier les curateurs volontaires pour leur engagement au service de la collectivité, ainsi que toutes les personnes engagées dans le nouveau dispositif. Cette réforme permet d’apporter une protection adaptée à celles et ceux qui en ont besoin et a répondu à une attente de la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 avril 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat
OJV, Eric Kaltenrieder, président du Tribunal cantonal (jusqu’au 31.12.22)
DIS, Katiuska Stekel Diviani, cheffe d’office a.i., Office des curatelles et tutelles professionnelles

TÉLÉCHARGEMENT(S)